

Conseil communal : démission

Le Département de la sécurité, des institutions et du sport a accepté la démission présentée par Marylène Moos avec effet au 15 janvier 2024.

La question de son remplacement doit être traitée conformément aux dispositions de la loi sur les droit politiques (art. 209 à 211 LcDP).

Ancien Hôpital de Gravelone

En 2023, le CC avait été informé que certaines communes, copropriétaires de l'Ancien Hôpital de Gravelone, désiraient vendre leurs parts de ce patrimoine à la Ville de Sion. Le CC avait validé ce principe.

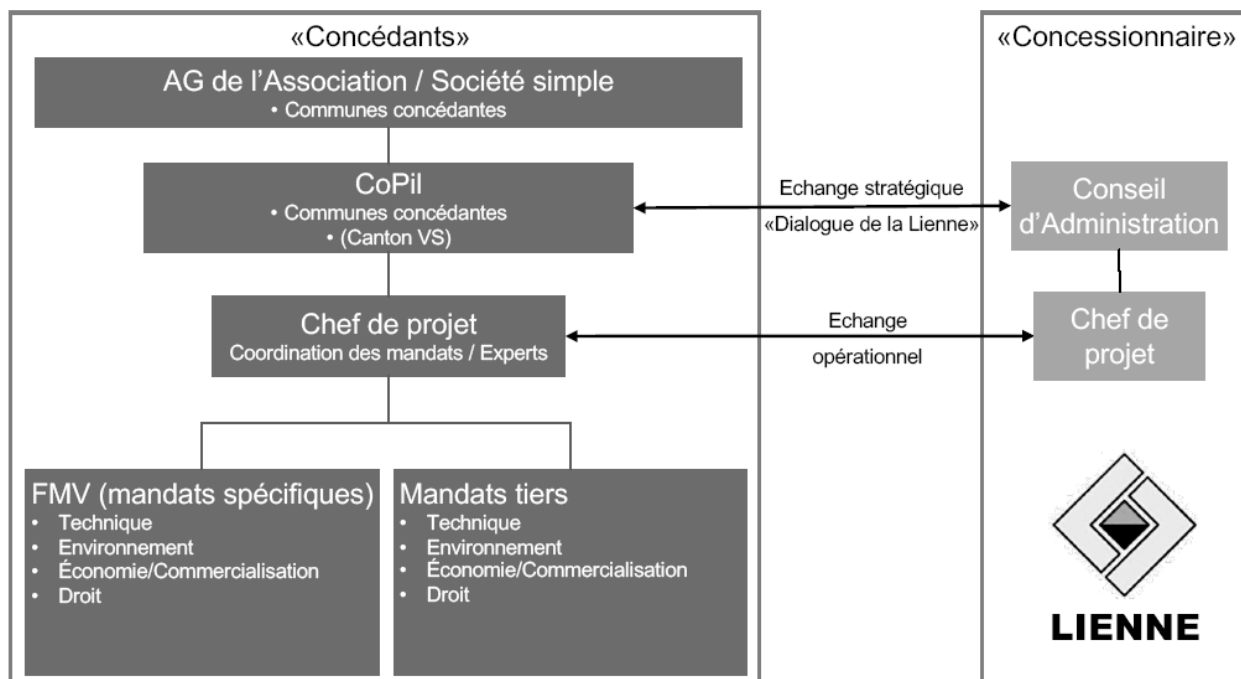
Si la commune d'Ayent choisit de rester dans cette association, il faut savoir que des rénovations importantes vont devoir être faites. Elles seront financièrement réparties entre les membres de l'association.

Le CC décide de quitter l'association de l'ancien Hôpital de Gravelone des communes des districts de Sion-Hérens-Conthey.

Le CC accepte la vente des parcelles non nécessaires à l'exploitation de l'EMS à la Ville de Sion au prix de Fr. 850.00 / m2. Pour la commune d'Ayent, cela représente un montant à recevoir de Fr. 363'471.51.

Retour de concession : organisation

Les communes concédantes de la Lienne souhaitent faire valider le nouveau mécanisme d'organisation en vue du retour de la concession hydraulique de la Lienne.



Au-delà de l'organigramme proposé, l'essentiel se trouve dans le changement radical du type de dialogue avec les concessionnaires.

Il est primordial de créer un mécanisme dans lequel les communes sont en total confiance sans la présence de personnes ayant des intérêts potentiellement différents ou divergents des nôtres, en l'occurrence les concessionnaires. Avec ce mécanisme, on se conforme à ce qui est préconisé par le canton et ce qui est mis en place dans les processus de retour qui nous précèdent.

Le CC valide formellement la nouvelle organisation mise en place.

Aménagement du territoire : zones réservées

La révision du plan de zone avance, à son rythme. Au vu du temps que cela nécessite, il est évident que la situation sur « le terrain » se modifie grandement.

Cela est principalement le cas en ce qui concerne les zones réservées. Pour rappel, elles ont été approuvées par le CC en juillet 2020 et sont en vigueur jusqu'en 2025 (durée prolongeable).

Depuis juillet 2020, un travail de fond est effectué pour la révision du plan d'affectation des zones. Depuis là aussi, les constructions n'ont cessé sur le territoire communal, la commune Ayent a de nombreux attraits pour les nouveaux citoyens.

Au fur et à mesure du travail, nous avons constaté que certaines zones réservées n'avaient plus lieu d'être, soit en raison de la réalité des choses sur le terrain, des prévisions actuelles en matière d'aménagement du territoire mais également en fonction des calculs actualisés par le canton au sujet de la zone à bâtir pour notre commune.

Toutes les explications détaillées se trouvent dans les documents fournis par le bureau Azur, soit :

- Nouvelles zone réservées 2024, rapport explicatif, 21.12.2023.
- Zone réservées 2020, nouvelles décision du conseil municipal 2024, rapport explicatif, 21.12.2023.

Ces documents se trouvent sur le site internet de la commune www.ayent.ch.

Le CC valide les éléments suivants : une procédure de nouvelles zones réservées pour « bloquer » certaines zones, afin de ne pas préteriter le futur plan d'aménagement du territoire. Il s'agit donc d'une nouvelle procédure, comme en 2020. La seconde procédure est liée aux zones fixées en 2020. Il est proposé de modifier ces zones, en supprimant certains périmètres qui avaient été fixés. Ces périmètres figurent également dans les documents annexés.

Pour les procédures de zones réservées, l'approbation du Conseil général n'est pas nécessaire.

La publication a été faite au Bulletin officiel le 9 février 2024 afin de lancer le délai de consultation et d'opposition qui échoit au 10 mars 2024.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 4 autorisations de construire
- 2 annonces de panneaux solaires

Colonie : renouvellement d'autorisation

Compte tenu de la législation en vigueur et du rapport du chargé communal de sécurité du 09.01.2024, le CC décide de renouveler l'autorisation pour l'exploitation de "Holidays Groups" à Anzère au titre de colonie de vacances jusqu'au 31 janvier 2028.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 41'312.00 (13 dossiers).

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 07.01.204 au 09.01.2024. Le montant de subvention se monte à Fr. 872.40.

Séance du 15.02.2024

Travaux Route de St-Romain

Le CC prend connaissance de la soumission de gré à gré déposée par BâtiAlp SA pour la démolition d'un mur de soutènement entre la jonction de la route cantonale 58 et la route de Saxe, construction d'un nouveau mur de soutènement avec place de stationnement et trottoir (Maison de la santé). Le montant de l'offre se monte à Fr. 198'788.40 TTC.

L'Etat du Valais, par le service de la mobilité, est maître d'œuvre. Le coût est réparti à part égale entre l'Etat et la commune, soit Fr. 99'394.20.

L'Etat du Valais a mandaté le bureau Editech SA pour le suivi du chantier.

Déclassement d'une route cantonale

Le CC prend connaissance du courrier du 2 janvier 2024 sur Service cantonal de la mobilité concernant la RC n° 535 Raccordement de Place Villa pour le déclassement du tronçon terminal de la route de la Place.

Les travaux de remise en état préalable du tronçon de route à déclasser portent exclusivement sur la réfection de la couche de roulement d'une surface totale de 1'194 m² ; l'Etat du Valais verse à la commune d'Ayent, pour solde de tout compte, un montant forfaitaire total de Fr. 47'760.00 (TVA et frais inclus) pour le financement des coûts des travaux précités ; la propriété relative à l'emprise du tronçon de route à déclasser rattachée aux parcelles n° 6843 et 6897 est transférée gratuitement à la commune d'Ayent.

A la suite de l'entrée en force de la décision du Conseil d'Etat, la commune d'Ayent exercera la souveraineté sur le tronçon de route déclassé.

Coût des transports scolaires

Le CC prend connaissance de l'augmentation du coût des transports par CarPostal.

Pour 2024/2025, si la commune conserve le libre-parcours jusqu'à Sion pour chaque élève, la commune devra faire face à une augmentation de Fr. 55'000.00.

Afin de réduire les coûts liés aux transports scolaires, le CC retient les éléments suivants :

- Transport uniquement courses horaires : Fr. 43'000.00.
- Transport courses spéciales : Fr. 119'000.00.
- Elèves CO – libre parcours jusqu'à Sion : Fr. 28'000.00.
- Montant estimé des cours spéciales jusqu'à Sion par année scolaire : Fr. 5'000.00.
- Montant estimé des cours spéciales sur le territoire communal (piscine, ski, sorties, etc...) : Fr. 15'000.00.

Anzère Tourisme SA : comptes 2022-2023

Mme Stéphanie Dijkmann et M. Sébastien Travelletti, représentants d'Anzère Tourisme SA, présentent les comptes 2022-2023.

Ces comptes présentent un bénéfice de Fr. 23'772.00 après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 87'667.00.

Le CC nomme Chantal Beaupain comme déléguée de la commune pour la prochaine assemblée générale d'Anzère Tourisme SA qui se déroulera le 08.03.2024.

Il prend également connaissance du budget de l'exercice 2023-2024 qui devrait être équilibré.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 1 autorisation de construire
- 5 annonces de panneaux solaires

Conseil communal : nomination

En séance du 31 janvier 2024, le CC prenait note de la démission de Mme Marylène Moos.

Conformément à l'article 211, alinéa 2, de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, un délai de 20 jours a été imparti à l'UDC pour présenter une nouvelle candidature, faute de quoi une élection complémentaire devrait être organisée.

Le parti UDC propos Mme Ursula Däppen comme nouvelle conseillère communale.

Le CC ratifie cette nomination. Mme Däppen est ainsi élue tacitement au poste de conseillère communale.

Structure Naftaline

Pour donner suite à des départs de personnel, le CC décide des engagements suivants :

- Mme Maéva Curchod comme assistante socio-éducative pour un taux d'activité de 100 %.
- Mme Elodie Capt comme éducatrice de l'enfance pour un taux d'activité de 80 %.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 23'572.00 (5 dossiers).